

La délinquance juvénile en forte baisse

Les dernières données statistiques publiées lundi par le SPF Justice montrent une importante diminution des faits enregistrés commis par des mineurs. Et viennent combattre les idées reçues.

JULIEN BALBONI

Moins 28% en cinq ans: le chiffre est spectaculaire. De 79.565 à 57.160 faits «qualifiés d'infraction» relevés par les parquets «jeunesse» du pays entre 2011 et 2016: c'est l'un des considérables enseignements à tirer de la publication, lundi, de la nouvelle brochure «La Justice en chiffres» du service public fédéral. Il s'agit des chiffres les plus récents disponibles sur toute la Belgique sur la délinquance juvénile. Si ces données sont déjà relativement anciennes, elles marquent une évolution importante qui va à l'encontre des idées reçues généralement véhiculées sur une jeunesse prétendu-

ment à la dérive.

Selon les données du SPF Justice, les nouvelles affaires traitées par les parquets jeunesse concernent à 46% des atteintes aux biens (vol, vandalisme) et à 19% des atteintes aux personnes (coups et blessures, harcèlement...). Il est à noter qu'en cinq ans, la plupart du nombre de faits traités par les parquets est en nette baisse. Ainsi, les atteintes à la propriété (-36%), à la personne (-29%), à l'ordre et à la sécurité publique (-23%). En revanche, le nombre de faits liés à la détention et au trafic de stupéfiants augmente légèrement (+14%). De manière plus précise, les destructions et dégradations connaissent un repli massif (-52%), comme les cambriolages dans les habitations (-42%) et les vols à l'étagère (-33%). En matière de tranche d'âge, celle des 16-18 ans est la plus représentée, surtout pour des faits de vol avec violence et de vols qualifiés.

Ces chiffres récents viennent ap-

puyer ceux révélés par une étude de l'INCC (Institut national de criminologie et de criminologie) en 2015. Celle-ci se basait exclusivement sur la délinquance juvénile en région bruxelloise et montrait qu'entre 2008 et 2012, elle avait déjà diminué de 34%.

Il est également à noter que ces données ne donnent une indication que sur les chiffres de la délinquance enregistrés au sein des parquets «jeunesse» du pays, et pas celle qui est véritablement commise. En revanche, elles correspondent assez clairement à la baisse généralisée de la criminalité au niveau du pays tout entier, assez marquée depuis le début des années 2010. C'est ainsi que le nombre annuel des délits enregistrés en Belgique a diminué de 20% entre 2011 et fin 2017 selon les statistiques de la police fédérale. Avec une diminution du nombre de vols aggravés ou de vandalisme dépassant les 30%.